



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

ORDONNANCE

Demande n° EP-2007-001

Husky Oil Limited

*Ordonnance rendue
le mercredi 6 juin 2007*

EU ÉGARD À une demande présentée par Husky Oil Limited, aux termes de l'article 81.32 de la *Loi sur la taxe d'accise*, en vue d'obtenir une ordonnance de prolongation de délai pour signifier, aux termes de l'article 81.17 de la *Loi sur la taxe d'accise*, un avis d'opposition concernant l'avis de (nouvelle) cotisation du ministre du Revenu national daté du 25 avril 2006.

ORDONNANCE

Ayant examiné la demande et étant convaincu que les conditions énoncées aux alinéas 81.32(7)a) et 81.32(7)b) de la *Loi sur la taxe d'accise* ont été respectées et qu'aucune observation indiquant le contraire n'a été présentée au nom du ministre du Revenu national, le Tribunal fait droit à la prolongation de délai et accorde à Husky Oil Limited jusqu'au 7 août 2007 pour signifier son avis d'opposition.

Pierre Gosselin

Pierre Gosselin

Président

Hélène Nadeau

Hélène Nadeau

Secrétaire